

EMPLOI-QUÉBEC

PLAN D'ACTION RÉGIONAL 2009•2010



Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Adopté par le Conseil régional des
partenaires du marché du travail
Le 9 juin 2009

Québec 

PLAN D'ACTION RÉGIONAL

2009-2010

EMPLOI-QUÉBEC

GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Adopté par le Conseil régional des partenaires
du marché du travail
Le 9 juin 2009

Publication réalisée par

la Direction de la planification et des services aux entreprises
Emploi-Québec Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Direction

Nicole Dumaresq, *directrice par intérim*

Recherche et rédaction

Marie-Pierre Raymond, *agente de recherche et de planification socio-économique*
François Bédard, *économiste régional*

Révision linguistique

Denise Gendreau, *agente de bureau*
Rita English, *agente de bureau*

Abonnement et changement d'adresse:

Emploi-Québec Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
Téléphone : (418) 360-8661 ou 1-800-463-4226
Télécopieur : (418) 360-8482
Courriel: rita.english@mess.gouv.qc.ca

Publication disponible sur le site Internet:

<http://emploi.quebec.net/regions/gaspesie-madeleine/publications.asp>

Dépôt légal 2009

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

Bibliothèque et Archives Canada, 2009

ISBN: 978-2-550-55194-2 (version imprimée)

978-2-550-55218-5 (version électronique)

TABLE DES MATIÈRES

Lexique

Mot du directeur régional et du président	7
Avant-propos	8
I. La présentation d'Emploi-Québec	9
II. L'évolution du marché du travail de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	13
III. Les principales problématiques régionales	19
IV. Les orientations stratégiques d'Emploi-Québec	20
V. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.....	38
VI. Le repérage des clientèles – individus	39
VII. Les cibles de résultats	40
VIII. La répartition des ressources par CLE	41
IX. Conclusion	42

ANNEXES

A. Liste des membres du Conseil régional des partenaires du marché du travail Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine	44
B. Liste des professions affichant des perspectives professionnelles très favorables ou favorables (Horizon 2012)	45
C. Liste des professions et métiers en demande à l'hiver 2009	46

LEXIQUE

CLE

Le centre local d'emploi

CRPMT

Le Conseil régional des partenaires du marché du travail

CPMT

La Commission des partenaires du marché du travail

EQ

Emploi-Québec

MESS

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

MRC

La Municipalité régionale de comté

Programme d'assistance sociale

Cette appellation regroupe le Programme d'aide sociale, le Programme de solidarité sociale et le Programme alternative jeunesse

Programme d'aide financière de dernier recours

Cette appellation regroupe le Programme d'aide sociale et le Programme de solidarité sociale

Programme de solidarité sociale

L'appellation de la clientèle de ce programme est les prestataires de la solidarité sociale, donc ceux et celles dites avec des «contraintes sévères» à l'emploi.

Programme d'aide sociale

L'appellation de la clientèle de ce programme est les prestataires de l'aide sociale, donc ceux et celles dites «sans contraintes» à l'emploi ou avec des «contraintes temporaires» à l'emploi.

MOT DU DIRECTEUR RÉGIONAL ET DU PRÉSIDENT

C'est avec enthousiasme que nous présentons le Plan d'action régional 2009-2010 d'Emploi-Québec Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

Le principal défi qu'Emploi-Québec doit relever est d'offrir à la région des services publics d'emploi adaptés et performants qui tiennent compte des nouvelles réalités du marché du travail et, plus particulièrement, le vieillissement de la main-d'œuvre, la faible productivité des entreprises et la diversification du tissu économique régional.

Ce plan d'action régional propose les orientations et les axes d'intervention qui guideront l'action d'Emploi-Québec Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine en 2009-2010. En tant que membres du Conseil régional des partenaires du marché du travail, nous avons à cœur de présenter une planification annuelle réaliste tout en fixant des objectifs ambitieux. Ces orientations s'articulent autour des objectifs d'améliorer le taux d'emploi de la population de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine de même que la productivité des entreprises et de contribuer ainsi à la prospérité de la région; également de favoriser l'autonomie économique et sociale des personnes et des familles démunies en les encourageant à exercer des activités permettant leur insertion sociale, leur intégration en emploi et leur participation active à la société. Le document a été élaboré en cohérence avec les orientations stratégiques ministérielles et tient compte du Pacte pour l'emploi et du Pacte pour l'emploi Plus. Il a aussi été élaboré en prenant en compte les initiatives gouvernementales, de même que les priorités du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de la Commission des partenaires du marché du travail et du Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

Le marché du travail régional est en pleine mutation et mise sur ses particularités pour se démarquer. Les différents acteurs régionaux travaillent de concert pour améliorer et consolider cette économie qui a la possibilité de créer une place de choix pour les Gaspésiens et les Madelinots.

Le réseau des centres locaux d'emploi de la région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine est solidement implanté dans la région et intervient dans presque toutes les sphères du développement régional et de l'emploi. De plus en plus, nous estimons que nous sommes en mesure de proposer des actions concrètes qui feront la différence au cours des prochaines années pour fonder une base solide au marché de l'emploi. Nous souhaitons que le marché du travail de la région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine bénéficie des actions que nous avons planifiées pour se consolider et se diversifier.

Jacques Veillette
Président
Conseil régional des partenaires du marché du travail
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Marc Groleau
Directeur régional
Emploi-Québec
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

AVANT-PROPOS

Emploi-Québec a pour mission de contribuer à développer l'emploi et la main-d'œuvre ainsi qu'à lutter contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté dans une perspective de développement économique et social. Afin de tirer le meilleur parti de ses services et de sa gestion par résultats, Emploi-Québec gère ses interventions de façon décentralisée et en concertation avec les différents partenaires du marché du travail. Emploi-Québec considère que le travail est le meilleur moyen de réduire la pauvreté et d'assurer l'autonomie financière et l'insertion sociale des individus aptes au travail. Par ses interventions, elle vise à favoriser la participation au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre de Québécoises et de Québécois aptes au travail et à mobiliser les bassins de main-d'œuvre sous-représentés sur le marché du travail, à développer les compétences et à accroître la productivité de la main-d'œuvre et à améliorer les pratiques de gestion des ressources humaines et de formation des entreprises.

En plus des services universels offerts à l'ensemble de la population et des entreprises, Emploi-Québec offre des services d'emploi spécialisés aux personnes qui peuvent entreprendre une démarche qui, à terme, les conduira à intégrer le marché du travail ou à se maintenir en emploi ainsi qu'aux entreprises éprouvant des difficultés de main-d'œuvre. L'agence offre, par l'entremise de ses services de solidarité sociale, une aide financière de dernier recours aux personnes financièrement démunies, ainsi qu'un soutien à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des personnes qui ne sont pas prêtes à entreprendre immédiatement une démarche d'emploi.

Le présent plan d'action régional (PAR) s'inscrit dans la planification ministérielle et est élaboré dans le respect des paramètres de transfert de responsabilités de gestion des interventions sur le marché du travail convenus avec le gouvernement fédéral. Le PAR présente les stratégies et les actions qui seront mises en œuvre en 2009-2010 par Emploi-Québec dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour concrétiser sa mission ainsi que contribuer à la réalisation des diverses stratégies gouvernementales, dont la Stratégie pour le développement de toutes les régions avec, notamment, des mesures pour aider les secteurs d'activité économique en difficulté. Conformément aux dispositions légales, le plan d'action régional a été approuvé par le Conseil régional des partenaires du marché du travail, par la Commission des partenaires du marché du travail et, finalement, par le ministre responsable de l'Emploi.

À partir du Plan d'action régional 2009-2010 et de l'analyse des problématiques locales, chaque centre local d'emploi de la région élaborera une Programmation des activités du CLE (PAC) qui identifiera les actions prévues et les budgets qui seront consacrés pour atteindre les cibles régionales. Après avoir étudié le contexte économique et les problématiques régionales, les prochaines sections présenteront les orientations stratégiques d'Emploi-Québec Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, les axes d'interventions et les actions retenues pour l'année 2009-2010.

I. LA PRÉSENTATION D'EMPLOI-QUÉBEC

Le contexte organisationnel

Emploi-Québec est une agence au sein du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Par la convergence des services en 2006, Emploi-Québec assure la gestion unifiée des services publics d'emploi aux individus et aux entreprises et des services de solidarité sociale. La gestion unifiée permet d'assurer un continuum de services orienté vers l'emploi, une meilleure articulation des interventions en matière d'emploi et de solidarité sociale, de même qu'une réponse plus satisfaisante et mieux adaptée aux besoins de la clientèle.

Afin d'être présent sur l'ensemble du territoire et de répondre adéquatement aux besoins des clientèles, Emploi-Québec est représentée dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine par sept unités administratives :

- La Direction régionale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à Gaspé
- Le Centre local d'emploi La Côte-de-Gaspé à Gaspé
- Le Centre local d'emploi Le Rocher-Percé à Chandler
- Le Centre local d'emploi Bonaventure à Bonaventure
- Le Centre local d'emploi Avignon à Carleton ayant un point de service à Pointe-à-la-Croix
- Le Centre local d'emploi La Haute-Gaspésie à Ste-Anne-des-Monts
- Le Centre local d'emploi les Îles-de-la-Madeleine à Cap-aux-Meules

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur la localisation et les heures d'ouverture des centres locaux d'emploi de votre MRC à l'adresse suivante :

<http://emploiquebec.net/francais/regions/gaspesiemadeleine/index.asp>

Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT)

Composé de représentants du monde communautaire et de la formation, de représentants des entreprises et de représentants de la main-d'œuvre, le Conseil régional des partenaires du marché du travail oriente les actions d'Emploi-Québec et adapte les mesures et services aux besoins de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Les membres du CRPMT sont énumérés à l'annexe A.

La mission d'Emploi-Québec

Emploi-Québec a pour mission de « *contribuer à développer l'emploi et la main-d'œuvre ainsi qu'à lutter contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté dans une perspective de développement économique et social* ».

Emploi-Québec considère que le travail est le meilleur moyen de réduire la pauvreté et d'assurer l'autonomie financière et l'insertion sociale des individus aptes au travail. Par ses interventions, elle vise à favoriser la participation au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre de Québécoises et de Québécois aptes au travail, à mobiliser les bassins de main-d'œuvre sous-représentés sur le marché du travail, à développer les compétences et à accroître la productivité de la main-d'œuvre, et à améliorer les pratiques de gestion des ressources humaines et de formation

des entreprises. Elle joue donc un rôle stratégique pour permettre au Québec de relever avec succès le défi que posent, entre autres, la faible croissance et le vieillissement de la population. Les bénéfices attendus concernent autant le niveau de vie de la population que l'équilibre du marché du travail ainsi que le maintien, dans le contexte actuel des finances publiques, de la capacité du gouvernement à financer ses programmes sociaux et à aider les plus démunis.

Les interventions d'Emploi-Québec Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sont orientées pour répondre à la mission d'Emploi-Québec et pour contribuer aux objectifs gouvernementaux de **hausser le niveau de vie des Québécois** et de **réduire la pauvreté**, notamment par l'emploi des prestataires aptes au travail, par l'aide financière de dernier recours aux personnes et aux familles démunies, et en relevant les défis que posent les problématiques régionales. L'agence compte aussi relever les défis que posent dans la région le niveau de vie, l'équilibre du marché du travail et celui des finances publiques, le vieillissement de la population et la nécessité d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises et leur capacité d'adaptation aux changements, notamment démographiques, technologiques et conjoncturels.

Emploi-Québec Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est appelée à jouer un rôle stratégique pour la mise en œuvre des initiatives du gouvernement, notamment la *Stratégie gouvernementale de développement économique*, les diverses mesures mises en place pour aider les secteurs d'activité économique en difficultés ainsi que le *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Elle doit aussi de concert avec la CPMT promouvoir et mettre en œuvre la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*.

Les clientèles

Emploi-Québec intervient auprès des personnes en emploi et sans emploi ainsi qu'auprès des entreprises. Elle vient en aide aux personnes qui cherchent à intégrer le marché du travail pour la première fois ou à le réintégrer après une absence prolongée, aux chômeuses et chômeurs de longue durée ou qui risquent de le devenir, aux travailleuses et travailleurs mis à pied ou licenciés collectivement, aux femmes et aux hommes en emploi qui veulent acquérir des compétences nouvelles, ou encore aux chômeuses et aux chômeurs en transition entre deux emplois. L'agence supporte aussi les personnes financièrement démunies par l'entremise des services de solidarité sociale.

Les services publics d'emploi et de solidarité sociale

La prestation de services se fait selon un mode de gestion par cas en vue de combler les besoins des femmes et des hommes sur le plan de l'emploi et pour répondre aux exigences du marché du travail. L'établissement d'un parcours individualisé, dans le cadre d'une approche d'intervention personnalisée, permet aux participants d'entreprendre une démarche structurée leur donnant accès à de l'aide adaptée. Les entreprises sont desservies en vertu d'un principe semblable puisque les interventions d'Emploi-Québec sont planifiées suite à l'établissement d'un prédiagnostic pour identifier les besoins de l'entreprise.

Les services universels

- ❖ **L'accueil et l'évaluation** de tout individu se présentant dans un centre local d'emploi pour identifier ses besoins en regard du marché du travail.
- ❖ **L'information sur le marché du travail** permet de mieux connaître le marché du travail pour réaliser l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, en rendant disponibles les informations pertinentes et utiles à la main-d'œuvre, aux employeurs, aux institutions d'enseignement et aux organismes œuvrant au développement de la main-d'œuvre ainsi qu'au développement économique.
- ❖ **Les services de placement** contribuent à améliorer le fonctionnement du marché du travail en facilitant l'accès à des occasions d'emploi et en réduisant la durée des périodes de chômage et les délais pour combler les postes vacants.

Les services spécialisés

En plus des services universels offerts à l'ensemble de la population et des entreprises, Emploi-Québec offre des services d'emploi spécialisés aux personnes qui peuvent entreprendre une démarche qui, à terme, les conduira à intégrer le marché du travail ou à se maintenir en emploi.

- ❖ **Les mesures actives d'emploi** sont des outils adaptés aux besoins des individus et des entreprises. Ces mesures sont regroupées autour de cinq (5) axes :

1- La préparation à l'emploi : Ces mesures répondent aux besoins des individus en matière d'orientation, d'aide-conseil, de développement de l'employabilité, d'évaluation et de reconnaissance des compétences, d'information scolaire et professionnelle ainsi qu'en matière d'aide à la formation générale, professionnelle et technique. On retrouve les mesures : projet de préparation à l'emploi (PPE), mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR volet individu) et les services d'aide à l'emploi (SAE).

2- L'insertion en emploi : Ces mesures aident les personnes à intégrer le marché du travail au moyen, entre autres, de subventions salariales à l'embauche, d'aide à l'emploi et d'aide à l'acquisition d'une expérience transférable. On retrouve les mesures : subvention salariale d'insertion à l'emploi (SSIE) destinée aux individus en partenariat avec des employeurs (entreprise privée, organisme à but non lucratif, entreprise d'économie sociale), contrat d'intégration au travail (CIT) destiné exclusivement aux personnes handicapées, le Fonds de relance de l'économie régionale (FRER) pour soutenir les mesures de création d'emplois temporaires exclusives à la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

3- Le maintien en emploi : Destinée aux entreprises, l'aide porte notamment sur la gestion des ressources humaines et l'organisation du travail. On retrouve les différents volets de la mesure concertation pour l'emploi (CPE), notamment la gestion des ressources humaines, la création de comité de reclassement dans les cas de licenciements collectifs et la formation et l'apprentissage, et la mesure de formation (MFOR volet entreprises) de la main-d'œuvre en entreprise.

4- La stabilisation de l'emploi : Cette mesure prévoit des aides financières et techniques pour prolonger, de façon récurrente, la durée de l'emploi dans les secteurs soumis aux fluctuations saisonnières.

5- La création d'emplois : Des aides à la formation et un soutien du revenu transitoire sont prévus pour les travailleuses et les travailleurs autonomes. On retrouve la mesure soutien au travail autonome (STA).

Les services aux entreprises

Emploi-Québec offre aussi d'autres types d'aide adaptée aux besoins des **entreprises** pour améliorer le développement des ressources humaines et leur compétitivité sur le marché du travail. Ainsi, Emploi-Québec supporte les entreprises pour :

- ❖ Le recrutement et l'embauche;
- ❖ L'information sur les obligations et les responsabilités en matière de qualification professionnelle;
- ❖ L'application de la loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Loi du 1 %)
- ❖ La création d'emplois;
- ❖ L'information sur le marché du travail;
- ❖ Le certificat de la qualification environnementale;
- ❖ L'aide technique (exemples : développement du Programme d'apprentissage en milieu de travail, qualification professionnelle dans les métiers réglementés hors-construction, demandes d'aide financière au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre (FDRCMO).

Les services de solidarité sociale

L'agence offre aussi, par l'entremise de ses services de solidarité sociale, une aide financière de dernier recours aux personnes financièrement démunies ainsi qu'un soutien à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des personnes qui ne sont pas prêtes à entreprendre immédiatement une démarche d'emploi.

II. L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Voici un survol des principaux indicateurs du marché du travail qu'Emploi-Québec prend en considération pour planifier ses interventions en 2009-2010.

Le Québec

Le marché du travail québécois a connu depuis plusieurs années une période d'expansion avec 567 000 emplois créés à temps plein entre 1996 et 2007. Les taux d'emploi ont atteint des niveaux records et le revenu disponible a augmenté de manière soutenue. D'un autre côté, le taux et la durée de chômage, le nombre de prestataires de l'aide financière de dernier recours et l'incidence du faible revenu ont sensiblement diminué durant ces mêmes années.

En comparant les dix premiers mois de 2008 avec ceux de l'année 2007, le taux d'emploi aurait crû de 0,2 point de pourcentage pour passer à 71,7 % en 2008 et le taux de chômage serait stable à 7,2 %. Le taux d'assistance sociale s'est aussi stabilisé autour de son niveau le plus bas depuis la fin des années 1970 soit de 7,3 % chez les adultes et la durée du chômage a continué à diminuer et les salaires réels, à augmenter. Cependant, les 35 000 emplois dont 24 000 à temps plein que le Québec compte de plus, en moyenne, au cours des dix premiers mois de 2008, constituent une des récoltes les plus modestes de cette période d'expansion. La construction a enregistré jusqu'ici sa croissance la plus robuste depuis 2002 et l'emploi manufacturier semble s'être stabilisé après les fortes baisses des dernières années, mais les services, qui emploient plus de trois travailleurs sur quatre, ont connu l'une de leur plus faible croissance des 30 dernières années. Autre fait important, les femmes de 25 à 54 ans ont vu leur taux d'emploi baisser pour la première fois depuis 1992.

La crise financière qui a suivi l'effondrement du marché des hypothèques à risque aux États-Unis a entraîné un net ralentissement de toutes les grandes économies en 2008 et son effet devrait s'intensifier. L'horizon 2009-2010 s'inscrit dans une perspective de récession et de pertes d'emplois. De plus, on attend des hausses du taux de chômage ainsi que du nombre de prestataires de l'assurance-emploi et de l'assistance sociale. À plus long terme, les grands défis auxquels le Québec est confronté (tel le maintien du niveau de vie dans un contexte de vieillissement de la population) restent entiers, et risquent même de prendre de l'ampleur si la récession s'avère profonde et si la reprise tarde à se manifester.

La région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Les principales activités économiques

L'économie de la région repose, en grande partie, sur l'exploitation et la première transformation des ressources naturelles ainsi que sur l'industrie touristique. Les activités économiques principales varient au rythme des saisons et sont, dans plusieurs cas, tributaires des fluctuations des marchés internationaux. Les industries suivantes génèrent le plus grand nombre d'emplois : soins de santé et assistance sociale, commerce de détail, fabrication (notamment la transformation des aliments et boissons), agriculture, foresterie, pêche et chasse ainsi que services d'enseignement et administrations publiques. Toutefois, depuis quelques années, la région se diversifie et offre des emplois dans une plus grande variété de professions, notamment dans les centres d'appels et dans l'industrie éolienne.

Tableau 1 - Nombre de personnes ayant touché un revenu en 2005 selon les secteurs d'activité économique

1	Soins de santé et assistance sociale	5 860
2	Commerce de détail	4 795
3	Fabrication	3 485
4	Agriculture, foresterie, pêche et chasse	3 110
5	Services d'enseignement	2 740
6	Administrations publiques	2 640
7	Hébergement et services de restauration	2 420
8	Autres services, sauf les administrations publiques	2 210
9	Construction	1 735
10	Transport et entreposage	1 510
11	Services professionnels, scientifiques et techniques	940
12	Finance et assurances	935
13	Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	800
14	Commerce de gros	495
15	Arts, spectacles et loisirs	400
16	Services publics	335
17	Industrie de l'information et industrie culturelle	325
18	Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	250
19	Services immobiliers et services de location et de location à bail	230
	Total	35 215

Source : Statistique Canada, Recensement 2006

La région compte plus de 5 000 employeurs dont la plupart sont des entreprises de moins de 20 employés. Dans les premiers mois de 2009, on ne remarque pas d'effets marquants de la récession économique dans la région. Cependant, le service aux entreprises d'Emploi-Québec en collaboration avec l'ensemble des intervenants à vocation économique effectue une vigie constante auprès des entreprises de la région pour déceler toute forme de détérioration et pour offrir tout le support possible aux entreprises touchées.

Les données démographiques

Selon les données du Recensement de 2006, la région connaît une baisse de sa population depuis les années 80. Entre 1971 et 1986, la population s'est maintenue autour de 115 000 personnes. Depuis 1986, une baisse de plus de 18 000 personnes a été enregistrée, soit de 16,1 % de la population totale pour ne compter que 94 336 personnes en 2006. Pendant ce temps, l'ensemble du Québec voyait croître sa population de 15,5 % passant de 6,53M en 1986 à 7,55M en 2006. Cependant, entre 2001 et 2006, la baisse de population a été moins forte soit de 2,7 %. Bien qu'étant une donnée non officielle, la population de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est estimée à 94 729 personnes en 2008¹.

Tableau 2- Population totale, 1986, 2001 et 2006

	Population 2006	Population 2001	Population 1986	Variation 2006/2001	Variation 2006/1986
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	94 336	96 924	112 455	-2,7 %	-16,1 %
Ensemble du Québec	7 546 131	7 237 479	6 532 461	+4,3 %	+15,5 %

Source : Statistique Canada, Recensements 1986, 2001 et 2006

Les indicateurs du marché du travail en 2008

Avec des efforts constants pour améliorer le marché du travail de la région, ce dernier a connu, en 2008, des résultats très intéressants en termes de performance économique. On constate une hausse de la population active de 1 700 personnes. Bien que le nombre de chômeurs a augmenté de 300 personnes, le taux de chômage est demeuré à 17,3 %. Pendant ce temps, le nombre d'emplois aurait augmenté de 1 400 entre 2007 et 2008, ainsi, le taux d'activité et le taux d'emploi se sont beaucoup améliorés en 2008. D'ailleurs, il est important de rappeler la marge d'erreur présente dans ces données qui portent seulement sur 404 ménages de la région et qui sont extrapolées pour toute la population.

Tableau 3- Indicateurs de la population active

Moyennes annuelles 2008

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et ensemble du Québec

	Gaspésie-Îles-de-la- Madeleine	Ensemble du Québec
Population 15 ans et plus (A)	80 800	6 372 100
Population active (B)	44 000	4 184 900
Personnes en emploi (C)	36 400	3 881 700
Nombre de chômeurs (D)	7 600	303 300
Taux d'activité (B/A)	54,5 %	65,7 %
Taux de chômage (D/B)	17,3 %	7,2 %
Taux d'emploi (C/A)	45,0 %	60,9 %

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

¹Statistique Canada, Division de la démographie et Institut de la statistique du Québec, service des statistiques sociales et démographiques.

Rappelons que le marché du travail de la région est constitué, en bonne partie, par des emplois saisonniers liés à l'exploitation des ressources naturelles ainsi qu'à l'industrie touristique. Une telle situation explique l'écart entre le taux d'emploi de la région et celui du Québec.

En 2009, on ne constate pas de ralentissement économique concret en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, mais les indicateurs du marché du travail des derniers mois démontrent un léger fléchissement de notre marché du travail depuis le début de l'année 2009.

Tableau 4- Indicateurs de la population active²			
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine			
	Décembre 2008	Mars 2009	Variation mars 2009/décembre 2008
Population 15 ans et plus (A)	80 800	80 800	0
Population active (B)	42 100	37 200	- 4 900
Personnes en emploi (C)	33 900	29 800	-4 100
Nombre de chômeurs (D)	8 200	7 400	-800
Taux d'activité (B/A)	52,1%	46,0%	-6,1
Taux de chômage (D/B)	19,5%	19,9 %	+ 0,4
Taux d'emploi (C/A)	42,0%	36,9 %	-5,1

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active

Entre décembre 2008 et mars 2009, la population active de la région a diminué de 4 900 personnes et le nombre de personnes en emploi a diminué de 4 100 pour faire baisser le taux d'activité de 6,1 points de pourcentage et le taux d'emploi de 5,1 points de pourcentage. On remarque aussi une légère hausse du taux de chômage, qui se situe à 19,9 % en mars 2009. Malgré un certain ralentissement économique depuis les derniers mois, la situation du marché du travail est demeurée assez stable en comparant les indicateurs de mars 2009 avec ceux de mars 2008. Cependant, bien que le nombre de personnes en emploi serait demeuré à 29 800 entre les mois de mars 2008 et 2009, on note toutefois des pertes d'emplois à temps plein et des gains d'emplois à temps partiel.

Tableau 5- Indicateurs de la population active			
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine			
	Mars 2008	Mars 2009	Variation mars 2009/mars 2008
Population 15 ans et plus (A)	80 800	80 800	0
Population active (B)	37 500	37 200	-300
Personnes en emploi (C)	29 800	29 800	0
Nombre de chômeurs (D)	7 700	7 400	-300
Taux d'activité (B/A)	46,4%	46,0%	-0,4
Taux de chômage (D/B)	20,5%	19,9 %	+0,6
Taux d'emploi (C/A)	36,9%	36,9 %	0

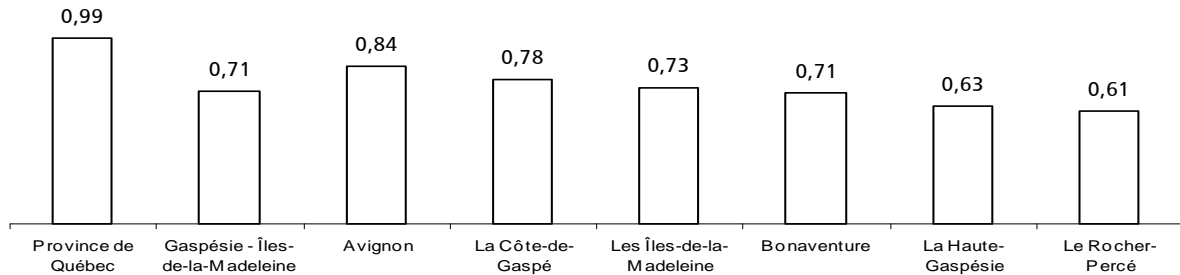
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active

² Il est important de rappeler la marge d'erreur présente dans ces données qui portent seulement sur 452 ménages de la région et qui sont extrapolées pour toute la population.

Le remplacement de la main-d'œuvre

Dans les prochaines années, l'impact du vieillissement de la population et des départs à la retraite présentera un grand défi en matière de main-d'œuvre dans l'ensemble du Québec. Pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le ratio des 15-24 ans sur les 55-64 ans est de 0,71, soit 71 personnes pour en remplacer 100. En Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le remplacement de la main-d'œuvre pourra compenser le manque de vigueur de la création d'emplois. Le détail des ratios par MRC est présenté dans le graphique suivant.

Graphique 1—Ratio de la population 15-24 ans / 55-64 ans, 2006



Source : Statistique Canada, Recensement 2006

Le ratio des 15-24 ans sur les 55-64 ans se situait à 0,99 en 2006 au Québec. Ainsi, 99 personnes âgées de 15 à 24 ans seraient disponibles pour remplacer 100 personnes ayant l'âge de partir à la retraite (55-64 ans).

La scolarité

La population de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est généralement moins scolarisée que l'ensemble du Québec. Chez la population générale, soit celle de 15 ans et plus, 40 % des hommes et 37 % des femmes n'ont aucun diplôme scolaire comparativement à l'ensemble du Québec où ces taux sont à 25 %. Il faut noter cependant que les taux de scolarité sont meilleurs pour la population de 25 à 64 ans, population la plus active sur le marché du travail.

Tableau 6 - Plus haut niveau de scolarité atteint chez les 15 ans et plus selon le sexe, 2006

	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		Ensemble du Québec	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Aucun certificat, diplôme ou grade	40 %	37 %	25 %	25 %
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	18 %	22 %	21 %	24 %
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	21 %	12 %	19 %	12 %
Certificat ou diplôme d'un collège, cégep ou autre établissement non universitaire	12 %	16 %	15 %	17 %
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	2 %	5 %	4 %	6 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire	7 %	8 %	17 %	16 %
Taux de scolarité (15 ans et plus)	60 %	63 %	75 %	75 %
Taux de scolarité (25-64 ans)	68 %	73 %	82 %	84 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2006, compilation Emploi-Québec, Direction régionale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Les prestataires de l'aide sociale

Entre octobre 2007 et septembre 2008, la région comptait, en moyenne, 2 110 prestataires de l'aide sociale dits *sans contraintes à l'emploi*, i.e. qu'ils ne rencontrent pas d'obstacles particuliers les empêchant d'intégrer le marché du travail à court, moyen ou long terme. Le nombre de ces prestataires représente environ 3,3 % de l'ensemble des personnes entre 15 et 64 ans de la région tandis que dans l'ensemble du Québec, cette proportion se situe à 2,7 %.

D'autre part, en septembre 2008, on comptait 771 femmes et 1 159 hommes prestataires de l'aide sociale. La moyenne d'âge des prestataires est de 38,3 ans dans la région et de 38,4 ans dans la province. Parmi ces personnes, 48,2 % y avaient eu recours pour une période consécutive de plus de quatre ans. La moyenne s'établit à 7,2 années consécutives. Cette proportion de personnes ayant recours à l'aide pour une période consécutive de plus de quatre ans est supérieure à celle de l'ensemble du Québec (36,7 %) pour une moyenne de 4,8 années.

Signalons finalement que le nombre de prestataires de l'aide sociale dits *sans contraintes* a significativement baissé au cours des dernières années. En effet, sur une période de sept ans, entre septembre 2001 et septembre 2008, le nombre de prestataires *sans contraintes* est passé de 3 628 à 1 930, soit une diminution de 46,8 %. Au Québec, la baisse fut de 23,5 % au cours de cette période.

III. LES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES RÉGIONALES

Après avoir brossé un portrait des principaux indicateurs du marché du travail, il est important d'identifier les problématiques pour lesquelles Emploi-Québec peut intervenir et adapter sa prestation de services aux réalités régionales. Voici les principales problématiques soulevées :

- ❖ Le faible taux de scolarisation de la main-d'œuvre disponible crée des difficultés de recrutement pour les entreprises qui recherchent de plus en plus une main-d'œuvre spécialisée ;
- ❖ La prédominance des activités économiques saisonnières cause de longues périodes de chômage créant une dépendance des travailleurs aux régimes publics de remplacement du revenu;
- ❖ Des employeurs ne réussissent pas à combler leurs besoins de main-d'œuvre à certaines périodes de l'année, ce qui entraîne une perte de productivité;
- ❖ L'alourdissement des problématiques d'intégration en emploi rencontrées par plusieurs prestataires de l'aide financière de dernier recours rend plus difficile leur intégration au marché du travail;
- ❖ Plusieurs petites et moyennes entreprises de la région disposent de moyens limités pour répondre adéquatement à leurs besoins en matière de gestion des ressources humaines;
- ❖ La sous-utilisation par les entreprises et par les chercheurs d'emploi des services de placement;
- ❖ Le marché du travail actuel, qui exige plus de qualification pour occuper les postes offerts, ne peut offrir suffisamment d'emplois de compétences élémentaires à différents bassins de chômeurs, certaines personnes se replient ainsi sur des mesures exceptionnelles de création d'emplois temporaires;
- ❖ La faible importance accordée à la valeur du travail par certains groupes de travailleurs et d'employeurs de la région;
- ❖ L'insuffisance en matière de transport en commun sur l'ensemble du territoire peut représenter un obstacle pour certaines personnes voulant développer leur employabilité ou accéder au marché du travail.

Des mises à pied et le ralentissement des activités de plusieurs entreprises sont causés par des facteurs exogènes (mondialisation, concurrence, force du dollar canadien, éloignement des marchés, crise économique) et représentent des situations sur lesquelles Emploi-Québec a peu d'emprise. Dans le cadre du ralentissement économique actuel, Emploi-Québec suivra de très près l'évolution de la conjoncture économique.

IV. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES D'EMPLOI-QUÉBEC

Pour l'année 2009-2010, selon la situation actuelle du marché du travail au Québec, Emploi-Québec a décidé de reconduire les orientations du plan d'action 2008-2009. Les interventions d'Emploi-Québec prévues pour l'année 2009-2010 sont donc le prolongement des actions de l'année précédente visant à atteindre les cibles et les objectifs du *Pacte pour l'emploi*, annoncé par le gouvernement du Québec en mars 2008 ainsi que les priorités ministérielles et gouvernementales et les orientations du plan stratégique ministériel 2008-2011. De plus, l'intervention d'Emploi-Québec sera accentuée par les nouveaux moyens du *Pacte pour l'emploi Plus*, annoncé le 23 mars 2009.

Les orientations d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) pour l'année 2009-2010

1. Atténuer les effets de la récession auprès des travailleurs et des entreprises
2. Favoriser la participation au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre possible de Québécoises et de Québécois, notamment par la préparation des clientèles éloignées à la reprise économique
3. Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements, notamment démographiques et commerciaux
4. Poursuivre les actions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale tant par ses services de solidarité sociale que ses services publics d'emploi
5. Améliorer la prestation de services aux citoyennes et aux citoyens

Emploi-Québec Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Conseil régional des partenaires du marché du travail s'inscrivent dans les orientations présentées ci-dessus et proposent des actions concrètes pour améliorer la situation du marché du travail et hausser le niveau de vie en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.

Pour chacune des orientations, des axes d'intervention guideront les stratégies et les actions régionales pour l'année 2009-2010 tout en tenant compte des actions priorisées par le Conseil régional du Pacte pour l'emploi. Les actions déterminées visent, entre autres, l'atténuation des problèmes structurels et conjoncturels du marché du travail, la prévention des pénuries de main-d'oeuvre, la réduction du taux de chômage ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De plus, à la suite de chaque orientation, les cibles de résultats à atteindre pour 2009-2010 seront exposées.

ORIENTATION 1— ATTÉNUER LES EFFETS DE LA RÉCESSION AUPRÈS DES TRAVAILLEURS ET DES ENTREPRISES

Emploi-Québec Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, en concertation avec ses partenaires, interviendra de façon proactive afin d'atténuer les effets de la récession sur les travailleurs et les entreprises, notamment par la mise en œuvre des mesures du *Pacte pour l'emploi Plus*, en particulier :

1. en bonifiant le soutien du revenu à compter du 1^{er} mai 2009, soit :
 - 1.1. en haussant l'allocation d'aide à l'emploi de 220 \$ à 240 \$ par semaine pour les participantes et les participants de la mesure Projets de préparation à l'emploi et de la Mesure de formation de la main-d'œuvre;
 - 1.2. en versant aux prestataires de l'assurance-emploi qui participent à la Mesure de formation de la main-d'œuvre, une fois épuisées leurs prestations d'assurance-emploi, une allocation d'aide à l'emploi équivalente à ce qu'ils recevaient, le temps que soit complétée leur formation (maximum 36 mois). Cette mesure est en vigueur du 1^{er} mai 2009 au 31 mars 2011;
 - 1.3. en accordant le remboursement des frais d'appoint de 9\$ par jour aux participantes et aux participants sans soutien public du revenu à la mesure Services d'aide à l'emploi.
2. en offrant des services d'emploi adaptés aux personnes, notamment celles qui perdront leur emploi en raison de la conjoncture économique, qui courent un risque de chômage de courte durée, dont : des mesures d'accès rapide à l'emploi (Activités d'aide à l'emploi, Services d'aide à l'emploi) pour celles qui ont toutes les compétences exigées pour occuper un emploi, ou des formations de courte durée pour celles qui, bien qu'ayant les compétences de base nécessaires, n'ont pas toutes les compétences requises pour répondre aux besoins du marché du travail;
3. en accroissant les compétences de la main-d'œuvre, dont les travailleuses et les travailleurs saisonniers ou en situation de mise à pied, en favorisant leur accessibilité à la formation. En période de ralentissement économique, on visera notamment à rehausser la formation de base des personnes;
4. en bonifiant l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, qui vise la réinsertion en emploi des travailleuses et des travailleurs licenciés dans des collectivités vulnérables, une entente conclue avec le gouvernement fédéral;
5. en augmentant la contribution maximale aux projets de formation financés par le volet entreprises de la Mesure de formation de la main-

Axe d'intervention 1.1: Rallier les personnes et les entreprises autour de l'emploi et du développement des compétences de la main-d'œuvre.

d'œuvre, la faisant passer de 50 % à 75 % pour les projets approuvés avant le 1^{er} janvier 2011. De plus, le salaire maximal qui peut être remboursé aux entreprises a été haussé à 20 \$ l'heure.

6. en étendant à tous les secteurs d'activité les bonifications accordées à l'industrie forestière dans le volet Aménagement et réduction du temps de travail (ARTT) de la mesure Concertation pour l'emploi. L'incitatif financier versé passera ainsi de 4 000 \$ à 6 000 \$, au cours des trois années que dure le plan d'ARTT;
7. en déployant, avec nos partenaires, l'approche proactive auprès des entreprises visant à contrer les effets négatifs de la situation économique sur le maintien en emploi des travailleuses et des travailleurs québécois. Cette approche, mise en œuvre à compter du 1^{er} avril 2009, comprend :
 - 7.1. la mise en place d'un service téléphonique dédié (1-888-EMPLOIS) permettant aux entreprises visées par cette approche, un accès direct et rapide aux services d'Emploi-Québec;
 - 7.2. la création d'une équipe tactique locale pour intervenir rapidement et de façon proactive auprès des entreprises en difficulté;
 - 7.3. l'intensification de la veille régionale mise en place dans le cadre du Pacte pour l'emploi en fonction de la situation économique;
8. en bonifiant les services offerts par les comités d'aide au reclassement dans le cas de licenciements collectifs, en complément de l'approche proactive;
9. en intensifiant la mise en œuvre du programme *Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique* (SERRÉ), en vigueur depuis décembre 2008, dans le cadre du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre de la Commission des partenaires du marché du travail;
10. en intensifiant les activités de la mesure Concertation pour l'emploi, afin d'accorder un soutien technique et financier à un plus grand nombre d'entreprises pour la gestion et l'adaptation de leurs ressources humaines.

Axe d'intervention 1.1: Rallier les personnes et les entreprises autour de l'emploi et du développement des compétences de la main-d'œuvre.

Cibles de résultats 2009-2010 en lien avec l'orientation³

	Cible régionale 2008-2009	Cible régionale 2009-2010
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, participants de l' assurance-emploi	4 527	6 024
Nombre de participants de l' assurance-emploi en emploi après avoir bénéficié d'une intervention	1 139	1 433
Prestations non versées par l' assurance-emploi suite à une intervention visant un retour en emploi	3 310 000 \$	5 214 000 \$

³ Les explications concernant les cibles de résultats sont indiquées à la section VII du document à la page 40

ORIENTATION 2— FAVORISER LA PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL ET L'EMPLOI DU PLUS GRAND NOMBRE DE PERSONNES, NOTAMMENT PAR LA PRÉPARATION DES CLIENTÈLES ÉLOIGNÉES À LA REPRISE ÉCONOMIQUE

1. **Favoriser** la participation au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre possible de personnes en continuant de faire connaître et de promouvoir l'utilisation des services en ligne aux chercheurs d'emploi et aux entreprises. La diffusion continue de l'information du marché du travail juste et adaptée sera intensifiée afin de maximiser les bénéfices des services universels auprès des clientèles.

2. **Continuer** d'afficher un tableau des offres d'emploi disponibles de chaque MRC dans toutes les salles multiservices des centres locaux d'emploi de la région pour s'assurer que les employeurs trouveront la main-d'œuvre requise et pour aider les personnes en recherche d'emploi. Ces offres d'emploi sont mises à jour toutes les semaines et sont différentes de celles affichées sur le site de *Placement en ligne*. De plus, toutes les personnes qui effectuent des démarches soutenues de recherche d'emploi seront répertoriées à l'aide d'un outil semblable. Ayant en main ces deux sources d'information, l'appariement est facilité entre les chercheurs d'emploi et les postes à combler. Cette façon de faire permet un meilleur équilibre du marché du travail et permet de promouvoir le principe de *'Emploi d'abord!*, particulièrement auprès des personnes qui comptent sur des emplois temporaires pour demeurer actives sur le marché du travail.

3. **Voir** à faire connaître les services du *Placement étudiant du Québec* (PEQ) pour permettre l'appariement entre les étudiants et les employeurs au cours de la saison estivale. La diffusion de l'information du marché du travail auprès des étudiants sera poursuivie pour leur permettre de faire des choix d'avenir mieux éclairés et favoriser les retours en région.

Axe d'intervention 2.1: Favoriser l'autonomie des clientèles et le recours aux services universels d'information sur le marché du travail et de placement pour le réemploi rapide d'un nombre maximum de chômeurs dans les postes vacants.

Emploi-Québec poursuivra son approche de *l'Emploi d'abord !* pour répondre adéquatement aux besoins des entreprises et des chercheurs d'emploi.

Axe d'intervention 2.2 : Intervenir de façon proactive auprès des demandeurs de prestation, des travailleurs licenciés et des prestataires prêts à occuper un emploi afin d'assurer leur insertion en emploi la plus rapide possible et de contribuer ainsi au meilleur appariement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre.

- 1. Viser** une efficacité des services d'accueil, d'évaluation et de référence de la clientèle dans les centres locaux d'emploi. Notamment, lors de toute demande de prestation, les équipes des centres locaux d'emploi évalueront d'abord si le demandeur est apte à intégrer le marché du travail et s'il y a lieu, la personne sera référée vers les emplois disponibles ou les services des ressources externes.
- 2. Informer** les personnes sans emploi des opportunités d'emplois dans la région et offrir à ces personnes un soutien et un accompagnement dans leurs démarches de recherche d'emploi ou de développement de leur employabilité en collaboration avec divers partenaires dont le milieu de l'éducation, afin d'augmenter leurs compétences de base et de favoriser leur insertion en emploi.
- 3. Soutenir** les travailleurs licenciés suite à un licenciement collectif en permettant la mise en place de Comités de reclassement pour favoriser le réemploi le plus rapide possible des travailleurs, en associant, notamment, le monde de l'éducation et les ressources externes en employabilité.
- 4. Supporter** les personnes intéressées à intégrer le marché du travail, notamment les prestataires d'une aide financière de dernier recours et sans contraintes à l'emploi, et les diriger d'abord vers les emplois disponibles pour contribuer au meilleur appariement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail.
- 5. Poursuivre** l'expérimentation d'une structure de gestion des travailleurs saisonniers à l'aide de deux projets pilotes en Gaspésie. Le premier projet concerne l'industrie de la transformation des produits marins du secteur Sud de la Gaspésie où l'on retrouve un regroupement d'employeurs qui s'échange de la main-d'œuvre en vue de pallier un manque ponctuel de travailleurs. Le deuxième projet implique l'ensemble des secteurs d'activité du secteur Nord de la Gaspésie, soit dans la MRC La Haute-Gaspésie, sous la formule d'une coopérative de travailleurs. Ces actions permettront à des travailleurs d'occuper plusieurs emplois complémentaires au cours d'une même année tout en permettant à des employeurs d'avoir accès à une main-d'œuvre pour de courtes périodes de travail.

Par ses interventions, notamment par l'augmentation du niveau de formation de base et par l'utilisation des nouveaux moyens du *Pacte pour l'emploi Plus* dont la bonification de la mesure Subventions salariales, Emploi-Québec vise une meilleure intégration au marché du travail des personnes plus vulnérables sur le plan de l'emploi. L'agence poursuivra ses interventions visant à réduire les risques d'exclusion sociale et professionnelle, de dépendance à l'aide financière de dernier recours et de pauvreté, principalement auprès des groupes suivants :

Les prestataires de l'assurance-emploi et de l'aide financière de dernier recours

- 1. Inciter** le plus grand nombre de personnes à entreprendre des démarches de formation en vue d'améliorer leur employabilité et leur intégration sur le marché du travail par des efforts consentis en collaboration avec les ressources communautaires et les établissements de formation.
- 2. Miser**, en collaboration avec les établissements de formation, sur l'accompagnement durant la formation pour contrer les obstacles à la persévérance et pour supporter les personnes vers l'obtention d'un diplôme en lien avec le marché du travail régional.
- 3. Intervenir** auprès des clientèles plus éloignées du marché du travail notamment grâce aux nouveaux moyens disponibles dans le cadre du *Pacte pour l'emploi*, dont *Démarcheurs d'emploi* et *Passeport pour l'emploi*.

Axe d'intervention 2.3 : Soutenir les efforts faits pour intégrer ou réintégrer le marché du travail par les personnes à risque de sous-emploi, notamment celles appartenant à des bassins de main-d'œuvre sous-représentés sur le marché du travail ou qui sont éloignées du marché du travail et à risque d'exclusion et de pauvreté.

Les travailleurs saisonniers à statut précaire et les personnes qui recourent à des emplois temporaires

- 1. Proposer** une série d'interventions pour améliorer la situation des travailleurs saisonniers et de ceux recourant à des emplois temporaires en référant la clientèle à des activités de développement de l'employabilité appropriées.
- 2. Poursuivre** nos efforts de scolarisation en exigeant que les participants aux projets de création d'emplois temporaires de moins de 50 ans et ne détenant pas un diplôme d'études secondaires entreprennent une formation générale ou professionnelle ou tout autre activité permettant d'intégrer le marché du travail. Emploi-Québec assurera, conjointement avec les centres de formation des adultes, le suivi global (soutien et accompagnement) de chaque participant à cette mesure de scolarisation.

Les femmes (notamment les responsables de famille monoparentale sous-scolarisées et ayant des jeunes enfants)

1. **Respecter** les fondements de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* voulant la reconnaissance et la prise en compte des réalités de la main-d'œuvre féminine et l'organisation de l'offre de service de manière à répondre aux besoins de cette main-d'œuvre.
2. **Poursuivre** la contribution à la mise en œuvre du plan d'action 2007-2010 de la politique gouvernementale en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.
3. **Ajuster** nos interventions auprès des femmes à l'aide des résultats d'une recherche-action ayant permis d'identifier les obstacles à la formation, dont les besoins en matière de transport et de service de garde.
4. **Adapter** les interventions dans les centres locaux d'emploi selon les besoins spécifiques des femmes en comptant sur des outils développés notamment pour les diriger vers des métiers traditionnellement masculins ou des métiers d'avenir.

Axe d'intervention 2.3 : Soutenir les efforts faits pour intégrer ou réintégrer le marché du travail par les personnes à risque de sous-emploi, notamment celles appartenant à des bassins de main-d'œuvre sous-représentés sur le marché du travail ou qui sont éloignées du marché du travail et à risque d'exclusion et de pauvreté.

Les jeunes (notamment les jeunes décrocheurs qui n'ont pas complété leurs études secondaires)

1. **Continuer** de collaborer à la *Stratégie Action Jeunesse* 2006-2009 du gouvernement du Québec qui vise à améliorer la continuité des services à la jeunesse ainsi que leur efficacité et leur cohérence.
2. **Participer** avec d'autres partenaires à la mise en œuvre de l'entente *Engagement jeunesse* qui vise à supporter les jeunes de 12 à 35 ans dans leur développement scolaire, social et professionnel.
3. **Continuer** de rendre disponible une offre de service intégrée aux jeunes dans la foulée d'*Alternative Jeunesse* (solution de rechange à l'aide sociale à l'intention des jeunes) et de *Jeunes en action*, une mesure d'accompagnement pour les 18-24 ans plus éloignés du marché du travail. De plus, dans le cadre du *Pacte pour l'emploi Plus*, les participantes et les participants à *Alternative jeunesse* seront admissibles au supplément à la prime au travail.
4. **Intensifier** les actions dans le cadre du projet *Découvrir* afin de permettre la réalisation des stages en entreprise à l'intention des jeunes, leur permettant de valider leur choix de carrière et de vivre une expérience en milieu de travail.

5. Adapter l'offre de service auprès des jeunes en s'inspirant des résultats de l'expérimentation des équipes tactiques dédiées aux jeunes dans les centres locaux d'emploi et en favorisant davantage la collaboration, notamment avec les Carrefours jeunesse-emploi et les établissements de formation.

6. Favoriser le retour des jeunes diplômés dans la région en association avec la *Commission Jeunesse* de la région.

Les travailleurs âgés

1. Offrir une offre de service adaptée aux travailleurs de 45 ans et plus dans le cadre de la *Stratégie à l'intention des travailleuses et des travailleurs de 45 ans et plus* pour favoriser le retour ou le maintien sur le marché du travail de travailleurs plus âgés. La participation de ces groupes de travailleurs est requise pour contrer les effets engendrés par le vieillissement de la main-d'oeuvre au Québec.

2. Intensifier l'utilisation de la mesure *Initiative ciblée pour les travailleurs âgés de 55 ans et plus* permettant la réintégration de ces personnes sur le marché du travail suite à la perte d'un emploi ou d'une période d'absence en emploi.

Axe d'intervention 2.3 : Soutenir les efforts faits pour intégrer ou réintégrer le marché du travail par les personnes à risque de sous-emploi, notamment celles appartenant à des bassins de main-d'oeuvre sous-représentés sur le marché du travail ou qui sont éloignées du marché du travail et à risque d'exclusion et de pauvreté.

Les personnes handicapées

1. Augmenter le nombre de participants à la mesure *Contrat d'intégration au travail* pour atteindre les objectifs additionnels du *Pacte pour l'emploi*, notamment en agissant en lien avec la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées*, particulièrement par la mobilisation des acteurs régionaux concernés par la situation des personnes handicapées sur le marché du travail réunis au sein du *Comité régional pour l'intégration au travail des personnes handicapées*.

Les personnes judiciairisées

1. Permettre l'accès aux personnes judiciairisées à des services d'aide à l'emploi spécialisés pendant leur période de détention et les soutenir adéquatement, dès leur sortie, pour les aider à reprendre leur place sur le marché du travail.

Les personnes immigrantes

1. Faciliter l'insertion en emploi des personnes immigrantes en leur offrant l'accès à des services d'aide à l'emploi adaptés.

2. Poursuivre les actions visant l'intégration en emploi des immigrants et des personnes issues des minorités visibles.

3. Participer à l'entente spécifique de régionalisation de l'immigration en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine en appuyant financièrement l'embauche d'un coordonnateur qui veillera à l'intégration culturelle, sociale et professionnelle des personnes immigrantes et à faire connaître les services qui leur sont offerts par Emploi-Québec.

Les Autochtones

1. Tenir compte notamment des stratégies découlant du Forum sur le développement social et économique des nations autochtones et faciliter l'accès de cette clientèle aux services d'Emploi-Québec.

Cibles de résultats 2009-2010 en lien avec l'orientation

	Cible régionale 2008-2009	Cible régionale 2009-2010
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi	7 968	8 778
Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention	3 623	3 877
Taux d'emploi des personnes ayant bénéficié d'une intervention	45,9 %	45,8 %
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, participants des programmes de l'assistance sociale	1 952	1 817
Taux d'emploi des participants des programmes de l'assistance sociale ayant bénéficié d'une intervention	35,8 %	44,8 %
Nombre de participants des programmes de l'assistance sociale en emploi après avoir bénéficié d'une intervention	667	832
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, personnes immigrantes	34	37
Taux d'emploi des personnes immigrantes ayant bénéficié d'une intervention	38,4 %	38,3 %
Prestations non versées par l'aide financière de dernier recours suite à une intervention visant un retour en emploi	2 095 900 \$	3 161 000 \$
Proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage de longue durée	75 %	75 %
Nombre de nouveaux participants aux activités de formation de base	1 002	1 002

ORIENTATION 3– CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA CAPACITÉ D'ADAPTATION DES ENTREPRISES AUX CHANGEMENTS, NOTAMMENT DÉMOGRAPHIQUES ET COMMERCIAUX

- 1. Intensifier** le recensement des emplois disponibles dans la région et assurer ainsi un meilleur appariement entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.
- 2. Diriger** davantage de personnes vers des formations qui les aideront à intégrer le marché du travail selon leurs intérêts, leurs compétences et leurs aspirations.
- 3. Améliorer** la gestion de l'emploi saisonnier par l'utilisation du Registre des travailleurs de l'industrie de la transformation des produits marins pour le secteur Sud de la Gaspésie par le Groupement d'employeurs et soutenir la réalisation des activités de la coopérative de travailleurs de La Haute-Gaspésie.
- 4. Mettre** en place un mécanisme de veille active sur le marché du travail en collaboration avec le *Comité régional du Pacte pour l'emploi* afin d'être proactif aux besoins du marché du travail et afin d'influencer les travaux du Plan de rapprochement en formation professionnelle et technique produit par la Table interordre de la région.
- 5. Augmenter**, dans le cadre du *Pacte pour l'emploi Plus*, le nombre d'entreprises aidées par le volet entreprises de la Mesure de formation de la main-d'œuvre, notamment en intensifiant les interventions pour accroître la formation de base des travailleuses et des travailleurs peu qualifiés, y compris ceux qui ne sont pas à risque de perte d'emploi et en augmentant la contribution maximale aux projets de formation financés par le volet entreprises de la Mesure de formation de la main-d'œuvre, la faisant passer de 50 % à 75 % pour les projets approuvés avant le 1^{er} janvier 2011. De plus, le salaire maximal qui peut être remboursé aux entreprises a été haussé à 20 \$ l'heure.
- 6. Assurer** une bonne adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre en émettant, lorsque requis, des avis concernant les besoins d'adaptation des formations professionnelles et techniques au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- 7. Intensifier** la sensibilisation des entreprises au programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) lors de rencontres d'entreprises ciblées afin d'améliorer les compétences et la qualification de la main-d'œuvre.
- 8. Faire** connaître, dans le cadre du *Pacte pour l'emploi*, le programme de reconnaissance des acquis et des compétences aux entreprises et aux individus en développant des outils et en adaptant son offre de formation pouvant supporter ce processus.

Axe d'intervention 3.1 : Assurer une meilleure adéquation de l'offre de main-d'œuvre aux besoins du marché du travail, notamment par l'amélioration des compétences et de la qualification de la main-d'œuvre ainsi que des mécanismes de reconnaissance des compétences, avec le concours des comités sectoriels de main-d'œuvre et de concert avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

9. **Poursuivre** la participation au Comité de veille du secteur éolien pour assurer l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre de ce secteur.
10. **Poursuivre** la réalisation d'un plan de développement des ressources humaines pour le secteur touristique et participer à la réalisation d'un même plan dans le secteur forestier afin d'avoir une connaissance accrue des besoins de main-d'œuvre dans ces secteurs.
11. **Supporter** l'adaptation des entreprises aux changements en effectuant une veille continue du marché du travail. De plus, les conseillers et les agents des services aux entreprises de chaque CLE intensifieront leurs activités de démarchage auprès d'entreprises ciblées selon des critères prédéterminés.
12. **Élaborer** des projets novateurs avec des organismes externes en employabilité ou des organismes sociosanitaires du milieu.

Par ses interventions auprès des entreprises, Emploi-Québec vise, notamment, à rehausser la productivité et la compétitivité des entreprises, à renforcer leur capacité d'adaptation aux changements, à améliorer la qualification de la main-d'œuvre et les divers aspects de la gestion et de la formation des ressources humaines, et ce, de concert notamment avec les comités sectoriels de main-d'œuvre et plusieurs organismes gouvernementaux.

Axe d'intervention 3.2 : Contribuer à l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines et de formation des entreprises de manière à accroître leur productivité, à augmenter leur taux de survie, à maintenir les emplois et à soutenir la création d'emplois à plus grande valeur ajoutée.

1. **Organiser**, dans le cadre du *Pacte pour l'emploi*, un colloque régional réunissant les employeurs de la région pour valoriser l'importance du travail et des ressources humaines.
2. **Intensifier** la formation continue, en collaboration avec le monde de l'éducation, pour permettre aux travailleurs en emploi d'augmenter leurs compétences et ainsi, d'augmenter la productivité des entreprises et de créer des emplois à valeur ajoutée.
3. **Assurer**, dans le cadre du *Pacte pour l'emploi*, une veille active du marché du travail, particulièrement dans les secteurs de la santé, de l'éolien, du tourisme et de la forêt, afin d'apporter des solutions concrètes au développement de la région, notamment par l'entremise de formations mieux adaptées aux besoins de la région ou encore par des stratégies d'attraction de la main-d'œuvre de concert avec les entreprises.

4. Soutenir, avec d'autres partenaires, les entreprises pour augmenter leur taux de survie et permettre le maintien des emplois, notamment par la mise en place d'un comité régional pour le développement du secteur forestier et d'un forum sur l'innovation.

Cibles de résultats 2009-2010 en lien avec l'orientation

	Cible régionale 2008-2009	Cible régionale 2009-2010
Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les interventions des services publics d'emploi	352	421
Nombre de nouvelles ententes de qualification dans le cadre du programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT)	229	220

ORIENTATION 4– POURSUIVRE LES ACTIONS VISANT À LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE TANT PAR SES SERVICES DE SOLIDARITÉ SOCIALE QUE SES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI

Axe d'intervention 4.1: Accorder une aide financière de dernier recours aux personnes et aux familles démunies.

1. **Poursuivre** l'ensemble des activités destinées à assurer la conformité de l'aide de dernier recours versée aux personnes et aux familles démunies.
2. **Continuer** d'améliorer la mesure de la conformité des dossiers des nouveaux demandeurs d'aide financière. Ces efforts s'accompagneront également d'une démarche réalisée par le réseau visant à normaliser les pratiques en matière de conformité dans ce domaine.
3. **Supporter**, par une aide financière, les travailleurs âgés licenciés en élargissant, dans le cadre du *Pacte pour l'emploi Plus*, le Programme de soutien financier pour les travailleurs âgés licenciés de l'industrie forestière à tous les secteurs d'activité économique.

Axe d'intervention 4.2: Fournir une aide et un accompagnement structurés et adaptés aux prestataires de l'aide financière de dernier recours qui ne sont pas en mesure d'entreprendre immédiatement une démarche d'emploi.

1. **Outils** les prestataires de l'aide financière de dernier recours pour faciliter leurs démarches en vue d'un retour sur le marché du travail ou encore favoriser leur participation et leur inclusion sociale.

Le *programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS)* permet d'offrir aux participants une aide et un accompagnement structurés, destinés à renforcer leurs intérêts, à identifier leurs besoins, à développer ou maintenir certaines habiletés, attitudes ou comportements, à rechercher des solutions permettant de lever les obstacles à leur cheminement socioprofessionnel, à s'engager dans une démarche qui les amènera à prendre une part plus active à la société, à se préparer à participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi et à se composer un réseau social soutenant.

Le volet « *DEVENIR* » du PAAS s'adresse aux prestataires qui ne sont pas prêts immédiatement à intégrer les mesures et programmes des services publics d'emploi ou le marché du travail, mais qui peuvent espérer le faire dans un délai estimé de 12 mois; le volet « *INTERAGIR* » vise à répondre aux besoins des personnes pour qui l'accès au marché du travail ne peut qu'être envisagé à long terme alors que le volet « *RÉUSSIR* » est destiné aux prestataires du programme de solidarité sociale, ayant des contraintes sévères à l'emploi, qui désirent poursuivre des études de niveau secondaire professionnel ou de niveau postsecondaire.

Axe d'intervention 4.3: Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société à l'endroit de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de même que la cohérence des actions gouvernementales à cet égard.

1. Poursuivre les actions en matière de développement social et économique, notamment via l'articulation territoriale de la lutte contre la pauvreté⁴. De plus, Emploi-Québec, en collaboration avec les partenaires régionaux et locaux, contribuera à développer l'*Approche territoriale intégrée*, qui implique que les milieux où se concentre la pauvreté s'approprient le leadership et le développement de leur stratégie ainsi que leurs priorités d'action en matière de lutte contre la pauvreté.

2. Collaborer à la démarche régionale visant la mise en place d'un réseau de transport collectif viable dans l'ensemble du territoire.

Cibles de résultats en lien avec l'orientation

	Cible régionale 2008-2009	Cible régionale 2009-2010
Nombre de sorties de l'aide financière de dernier recours	1 223	1 259

⁴ Conformément au Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

ORIENTATION 5—AMÉLIORER LA PRESTATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Axe d'intervention 5.1 : Assurer la veille de la conjoncture économique, de la situation du marché du travail et de l'évolution des bassins de clientèles d'Emploi-Québec afin d'apporter les ajustements nécessaires à son offre de service pour optimiser l'utilisation des mesures actives.

1. **Établir** un outil d'analyse des informations de gestion de l'opération *Recensement/ Appariement/ Placement* qui permettra de faire l'état de la situation du marché du travail dans la région pour améliorer la prestation de services et optimiser l'appariement des personnes en recherche d'emploi avec les offres d'emploi des entreprises.
2. **Poursuivre** la publication mensuelle de la *Revue de l'emploi* qui fait état de la situation économique et qui permet ainsi d'être au fait de l'évolution de l'économie régionale.
3. **Produire** mensuellement un *Tableau de bord régional* du marché du travail faisant état de l'évolution de la conjoncture économique dans le contexte de la crise économique.
4. **Effectuer**, dans le cadre du *Pacte pour l'emploi*, une veille active du marché du travail et de secteurs priorités par le *Conseil régional du Pacte pour l'emploi* pour maximiser la prise de décision et ajuster la prestation de services aux citoyennes et aux citoyens.

Axe d'intervention 5.2 : Accélérer la modernisation de l'offre de service d'Emploi-Québec et la consolidation de la gestion unifiée de ses services d'emploi et de ses services de solidarité sociale.

1. **Promouvoir** la vision organisationnelle d'Emploi-Québec, particulièrement en préparation de l'implantation d'un réel continuum de services à la clientèle individu.
2. **Poursuivre** la modernisation de l'offre de service d'Emploi-Québec, notamment par la consolidation du traitement des dossiers des personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi.

Axe d'intervention 5.3 : Renforcer le partenariat.

1. **Maximiser** la capacité du Conseil régional des partenaires du marché du travail et d'Emploi-Québec à exercer un rôle d'influence et de leadership auprès des différents organismes et partenaires de façon à maximiser l'impact des stratégies régionales.
2. **Maintenir** la participation dans les travaux de différentes instances et comités régionaux dont l'objectif est de permettre notamment, l'évolution des créneaux d'excellence de la région dans le cadre des projets Accord (Éolien, Ressources, sciences et technologies marines, Récréotourisme santé/nature) et de la structuration de secteurs ou de sous-secteurs d'activité économique.
3. **Continuer** de participer à la concertation interministérielle régionale afin d'assurer la cohérence de l'action gouvernementale sur le territoire de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, notamment par une participation :
 - aux travaux de la Conférence administrative régionale (CAR);
 - aux travaux du Comité régional de diversification économique;
 - aux travaux des Conseils d'administration des centres locaux de développement (CLD) en collaborant au volet main-d'œuvre et emploi du plan d'action local pour l'économie et l'emploi;
 - aux travaux du Comité régional portant sur le développement social et la lutte contre la pauvreté;
 - aux travaux avec d'autres organismes publics, tels que la Commission de la santé et de la sécurité du travail, l'Office franco-québécois pour la jeunesse et l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ);
 - aux travaux de la Table éducation, formation, emploi (Table interordre).

Axe d'intervention 5.4 : Améliorer la gestion par résultats et soutenir la planification locale.

1. **Intensifier** le suivi en continu des indicateurs de performance et des objectifs du *Pacte pour l'emploi* afin de permettre l'ajustement des interventions en vue de l'atteinte des cibles adoptées par le Conseil régional des partenaires du marché du travail.

Axe d'intervention 5.5 : Améliorer l'information sur le marché du travail pour la prise de décision tant au niveau stratégique qu'opérationnel.

1. **Mettre à jour** les profils territoriaux pour fournir un outil d'analyse du marché du travail local au personnel des centres locaux d'emploi et permettre une prise de décision juste.
2. **Intensifier** la mise à jour de la liste des entreprises de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et s'efforcer de la mettre à jour de façon continue.

Cibles de résultats 2009-2010 en lien avec l'orientation

	Cible régionale 2008-2009	Cible régionale 2009-2010
Délai moyen de traitement des nouvelles demandes d'aide financière de dernier recours déposées à l'attribution initiale (nombre de jours)	10	10
Ratio de plaintes relatives aux services de solidarité sociale avec avis de modification par 1 000 ménages	1,85	1,85
Pourcentage des décisions modifiées aux services de solidarité sociale à la suite d'une demande de révision	21 %	21 %

V. LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

En vertu du volet Solidarité sociale intégré dans son offre de service, Emploi-Québec est responsable de l'administration du régime québécois de sécurité du revenu, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*. À ce titre, le rôle d'Emploi-Québec consiste à soutenir financièrement les personnes et les familles démunies et à favoriser leur autonomie économique et sociale, en les encourageant à exercer des activités permettant leur insertion sociale, leur intégration en emploi et leur participation active dans la société. Les services offerts par Emploi-Québec en matière de solidarité sociale comportent donc deux volets : l'attribution d'une aide financière aux personnes et aux familles qui ne peuvent subvenir seules à leurs besoins ainsi que l'aide et l'accompagnement des adultes prestataires d'une aide de dernier recours qui ne sont pas prêts à entreprendre immédiatement une démarche qui les conduira vers l'emploi.

Par la gestion unifiée des services publics d'emploi et de solidarité sociale, l'exercice de planification 2009-2010 vise à établir un continuum de services pour les individus assurant :

- ❖ l'intégration en emploi des prestataires d'une aide financière de dernier recours et des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi en assurant une adaptation des services orientés vers l'emploi;
- ❖ une meilleure articulation des interventions en matière d'emploi et de solidarité sociale portant sur l'aide et l'accompagnement des adultes prestataires d'une aide financière de dernier recours qui ne sont pas prêts à entreprendre immédiatement une démarche d'emploi;
- ❖ une réponse mieux adaptée aux besoins de l'ensemble de la clientèle desservie par Emploi-Québec;
- ❖ le déploiement harmonieux de l'*Approche territoriale intégrée* qui prévoit l'établissement d'une solide concertation régionale et locale pour lutter spécifiquement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En partenariat avec plusieurs intervenants, des plans d'action locaux seront élaborés pour améliorer les conditions actuelles.

VI. LE REPÉRAGE DES CLIENTÈLES – INDIVIDUS

Emploi-Québec vise l'utilisation efficiente de ses budgets en intervenant auprès des clientèles à risque de voir leur période de chômage se poursuivre indûment. Une entente de référence sera conclue avec Service Canada pour référer les demandeurs de prestation d'assurance-emploi vers les services publics d'emploi du Québec. Les personnes référées seront desservies prioritairement selon leur profil : personnes à risque de chômage de longue durée et personnes qui peuvent envisager un retour rapide sur le marché du travail.

Toutefois, il est important de préciser que les critères de repérage ne servent pas à exclure des clientèles mais plutôt à agir de façon proactive. Les personnes sans soutien public de revenu sont également admissibles aux services et mesures d'Emploi-Québec selon des modalités particulières. De plus, signalons que chaque CLE transmet périodiquement à Service Canada des critères locaux de repérage qui tiennent compte des particularités de l'économie locale, surtout en ce qui concerne les occupations en demande sur les territoires respectifs des MRC.

Pour l'exercice 2009-2010, le Conseil régional des partenaires du marché du travail Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine retient les critères de repérage régionaux suivants pour intervenir auprès des personnes à risque de chômage prolongé :

❖ Possibilité de réemploi rapide

- Les femmes et les hommes qui ont occupé un emploi dans une occupation en demande. Une liste des occupations en demande pour l'ensemble de la région est jointe en annexe, mais signalons que chaque centre local d'emploi ajuste cette liste pour tenir compte des particularités du marché du travail de son territoire.

❖ Risque de chômage de longue durée (facteurs aggravants)

- Personnes ayant une scolarité de niveau secondaire ou moins et âgées de 18 à 30 ans.
- Personnes ayant une scolarité de niveau secondaire ou moins et aux prises avec un handicap.
- Personnes ayant une scolarité de niveau secondaire ou moins et qui déposent une demande de prestation pour la première fois depuis plus d'un an.

VII. LES CIBLES DE RÉSULTATS

Emploi-Québec rend compte de ses résultats relativement aux cibles établies et adoptées par le Conseil régional des partenaires du marché du travail. L'impact des interventions d'Emploi-Québec est mesuré par le résultat final (ex : retours en emploi, entreprises aidées, personnes en formation, économies générées) au lieu de considérer le nombre de processus réalisés. Un tel mode de gestion laisse donc une latitude à chaque CLE pour déterminer les meilleurs moyens pour atteindre les cibles fixées selon les caractéristiques du marché du travail local.

La reddition de comptes est l'outil privilégié par Emploi-Québec pour mesurer l'impact de ses interventions sur le marché du travail. En tout, 16 indicateurs de performance sont mesurés tout au long de l'exercice pour les services publics d'emploi. Pour chacun de ces indicateurs, une cible de résultats est établie au niveau national, régional et local. De plus, d'autres cibles de résultats sont également mesurées pour les services de solidarité sociale. Toutefois, le Conseil régional des partenaires du marché du travail de la région n'a pas à se prononcer ou à suggérer des orientations pour l'atteinte de ces cibles.

À la suite de chaque orientation présentée dans ce document, les cibles de résultats de la région en lien avec l'orientation sont indiquées permettant de faire le lien entre nos actions et nos cibles opérationnelles.

VIII. LA RÉPARTITION DES RESSOURCES PAR CLE

La répartition des ressources financières est définie par trois paramètres qui établissent le poids relatif de chaque centre local d'emploi de la région. Ces paramètres déterminent le nombre de personnes sans emploi et sans contraintes au marché du travail dans les MRC ainsi que le nombre de personnes en emploi. Pour l'exercice 2009-2010, le budget initial, puisé dans le *Fonds de développement du marché du travail (FDMT)* sera principalement distribué dans les CLE selon les poids relatifs suivants :

	Prestataires de l'assurance-emploi ¹			Prestataires de l'aide financière de dernier recours ²			Travailleurs en emploi ³			Poids relatif du CLE
	#	%	/ (40 %)	#	%	/ (40 %)	#	%	/ (20 %)	
Avignon	2 082	14,79 %	5,92 %	338	16,16 %	6,46 %	4 956	16,01 %	3,20 %	15,58 %
Bonaventure	2 482	17,63 %	7,05 %	350	16,73 %	6,69 %	5 949	19,21 %	3,84 %	17,59 %
La Côte-de-Gaspé	2 299	16,33 %	6,53 %	266	12,72 %	5,09 %	6 556	21,18 %	4,24 %	15,85 %
La Haute-Gaspésie	1 480	10,51 %	4,21 %	453	21,65 %	8,66 %	3 701	11,95 %	2,39 %	15,26 %
Les Îles-de-la-Madeleine	2 840	20,18 %	8,07 %	65	3,11 %	1,24 %	4 737	15,30 %	3,06 %	12,37 %
Le Rocher-Percé	2 893	20,55 %	8,22 %	620	29,64 %	11,85 %	5 062	16,35 %	3,27 %	23,35 %
TOTAL	14 076	100 %	40 %	2 092	100 %	40 %	30 961	100 %	20 %	100 %

Sources :

- 1- Statistique Canada, Division de la Statistique du Travail, Prestataires de l'assurance-emploi n'ayant déclaré aucun revenu durant la période de référence, moyenne de novembre 2007 à octobre 2008.
- 2- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Statistiques mensuelles sur les prestataires de l'aide financière de dernier recours, moyenne de novembre 2007 à octobre 2008, clientèle sans contraintes à l'emploi.
- 3- Institut de la statistique du Québec et ministère du Revenu du Québec, Estimations du nombre de travailleurs de 25-64 ans en 2006. Compilation et traitement : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques et du développement durable.

Pour 2009-2010, le budget initial d'intervention (Fonds de développement du marché du travail (*FDMT*)) dont dispose la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est de 22,5M\$, dont 1,5M\$ pour le *Pacte pour l'emploi* et 3,5M\$ pour le *Pacte pour l'emploi Plus*.

Ces paramètres de répartition des ressources déterminent également le budget de fonctionnement attribué à chaque entité administrative de la région pour assumer la rémunération du personnel et les autres frais d'opération. Par ailleurs, le budget d'intervention tient compte des besoins financiers supplémentaires reliés aux objectifs additionnels du *Pacte pour l'emploi* et du *Pacte pour l'emploi Plus*.

IX. CONCLUSION

Le Plan d'action régional 2009-2010 démontre que le Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a retenu des moyens adaptés aux réalités régionales pour livrer des mesures et des services adéquats en matière de services publics d'emploi et de solidarité sociale dans la région. De plus, l'implantation du continuum de services en 2010 est un atout pour mieux desservir la clientèle et obtenir des meilleurs résultats en réduisant les obstacles au développement des individus et des entreprises.

Compte tenu de la situation économique actuelle, Emploi-Québec Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine continuera de mettre tous ses moyens en œuvre pour supporter davantage les individus et les entreprises de la région.

ANNEXES

- A. Liste des membres du Conseil régional des partenaires du marché du travail Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine**
- B. Liste des professions affichant des perspectives professionnelles très favorables ou favorables (Horizon 2012)**
- C. Liste des professions et métiers en demande à l'hiver 2009**

Membres
Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT)
de la Gaspésie-Îles-de-la-Gaspésie

Membres représentant la main-d'œuvre

Marylène Nicolas	Conseil central Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Gérard Audet	Syndicat canadien des Communications, de l'Énergie et du Papier (New Richmond)
Anatole Chiasson (Vice-président CRPMT)	Conseil central Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Nicole Lapointe	UPA Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Roger O'Connor	Syndicat des Employé-e-s de Métiers d'Hydro-Québec

Membres représentant les entreprises

Gina Pelletier	C.H. Baie-des-Chaleurs
Michael Harrisson (Vice-président CRPMT)	Les Habitations Mont-Carleton
Gino Thorne	Boulangerie régionale des Îles
Rollande A. Comeau	Manoir Belle Plage
Éric Gagné	Menu-mer Ltée.
Christian Gionet	Armoires de la Péninsule inc.

Membres représentant les organismes communautaires et le milieu de la formation

Arthur Miousse	CLSC des Îles
Jocelyn Valade	Commission scolaire René-Lévesque
Sylvain Vachon	Groupe Collégia-Secteur Gaspésie/Les Îles
Jacques Veillette (Président CRPMT)	Commission scolaire René-Lévesque
Gaston Roy	Atelier Actibec inc.

Représentants ministériels

	(sans droit de vote)
Marc Groleau (Secrétaire CRPMT)	Emploi-Québec Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Gérard Bédard	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Roger Cyr	Ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation
Michel Gionest	Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire
Yvon Doyle	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

ANNEXE B

EMPLOI-QUÉBEC GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Professions affichant des perspectives professionnelles très favorables ou favorables⁵ (Horizon 2012)

Professions		Professions	
0314	Directeurs/directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	3411	Assistants/assistantes dentaires
0414	Autres gestionnaires de la fonction publique	3413	Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires
1111	Vérificateurs/vérificatrices et comptables	4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)
1112	Analystes financiers/analystes financières et analystes en placements	4131	Enseignants/enseignantes au niveau collégial et dans les écoles de formation professionnelle
1114	Autres agents financiers/agentes financières	4151	Psychologues
1121	Spécialistes des ressources humaines	4152	Travailleurs sociaux/travailleuses sociales
1122	Professionnels/professionnelles des services des entreprises de gestion	4153	Conseillers familiaux/conseillères familiales, conseillers matrimoniaux/conseillères matrimoniales et personnel assimilé
1462	Facteurs/factrices	4163	Agents/agentes de développement économique, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en marketing
1471	Expéditeurs/expéditrices et réceptionnaires	4164	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en politiques sociales
1472	Magasiniers/magasinnières et commis aux pièces	4165	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en politiques de la santé
2241	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique	4166	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en politiques de l'enseignement
2242	Électroniciens/électroniciennes d'entretien (biens de consommation)	4213	Conseillers/conseillères en emploi
3111	Médecins spécialistes	4214	Éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance
3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	4215	Éducateurs spécialisés/éducatrices spécialisées
3131	Pharmaciens/pharmaciennes	5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications
3142	Physiothérapeutes	5241	Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices
3152	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées	6261	Policiers/policières (sauf cadres supérieures)
3212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical	6462	Agents/agentes de services correctionnels
3215	Technologues en radiation médicale	6482	Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé
3233	Infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires	9615	Manœuvres dans la fabrication des produits en caoutchouc et en plastique
3234	Ambulanciers/ambulancières et autre personnel paramédical		

⁵ Source : Emploi-Québec, Site Internet, Perspectives professionnelles 2008-2012.

EMPLOI-QUÉBEC GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE
Professions et métiers en demande à l'hiver 2009

PROFESSIONS		PROFESSIONS	
1221	Agents/agentes d'administration	4163	Agents/agentes de développement économique, chercheurs et experts-conseils/expertes-conseils en
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	4212	Travailleurs/travailleuses des services communautaires et sociaux
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales	4214	Éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance
1414	Réceptionnistes et standardistes	4215	Éducateurs spécialisés/éducatrices spécialisées
2131	Ingénieurs civils/ingénieures civiles	6231	Agents/agentes et courtiers/courtières d'assurance
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	6242	Cuisiniers/cuisinières
2231	Technologues et techniciens/techniciennes en génie civil	6421	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses - commerce de détail
2241	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique	6453	Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons
2242	Électroniciens/électroniciennes d'entretien (biens de consommation)	6471	Aides familiaux/aides familiales, aides de maintien à domicile et personnel assimilé
2243	Techniciens/techniciennes et mécaniciens/mécaniciennes d'instruments industriels	6611	Caissiers/caissières
3111	Médecins spécialistes	6641	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé
3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels et de réseaux électriques)
3131	Pharmaciens/pharmaciennes	7243	Électriciens/électriciennes de réseaux électriques
3141	Audiologistes et orthophonistes	7251	Plombiers/plombières
3142	Physiothérapeutes	7264	Monteurs/monteuses de charpentes métalliques
3143	Ergothérapeutes	7265	Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser
3152	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées	7271	Charpentiers-menuisiers/charpentières-menuisières
3222	Hygiénistes et thérapeutes dentaires	7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles (sauf le textile)
3233	Infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires	7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus
3234	Ambulanciers/ambulancières et autre personnel paramédical	7411	Conducteurs/conductrices de camions
3413	Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires	7421	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)
4131	Enseignants/enseignantes au niveau collégial et dans les écoles de formation professionnelle	9422	Opérateurs/opératrices de machines de traitement des matières plastiques
4152	Travailleurs sociaux/travailleuses sociales		

